

General - Confirmed
Cyprian de Almy

27 June 1887

2000125

L'an mil six Cens



huitante Cinq Et le second jour

du mois de septembre apres
le dieu roy de France Et de
vous qui dans la maison de

meuz vignard leuit par la grace
neuveville aulieu de Catrissi En
francois bas Et anthouette
notaire deuant

les nommes Lad anthouette Caponne malade de danger de mort En son
bon sens deuant autrises dudit bas son mary qui gnt de son bon vrs a fait
conueit Et ordonne son testament Et disposition de deniers d'olant's femme
parfait premierement Est marie du signe de la Ste Croix Et recommande

son ame adieu le petu tout quiffert de tant inmanuetuas Et ordonne
que si la Conueit mourir de la maladie ou d'au Est detennee que son
corps soit enterré au Ste Cimetiere dudit Catrissi dans le tombeau

de se grand creux Et que se hommes ay fient faire par son heritier
les nommes plus la conueit de porter de se biens Item donne dix liors
alogie dudit Catrissi pour luy Espr d'ille incontinent apres son dar

Cinq uant mètre de mors a l'aitre de Cinq son par mètre par le plus
qui son heritier bouuira a propos Et a son choix payable incontinent
Cinq mètre Espr d'ille Et declare que son mary apert de se Richy

de la font maistre Et pour se changer d'ille outre autre reuognoiffes
la femme de purant laire quelle luy assure sur se biens Et donne de
pour legat a anthoine Capon son frere ainé Et a anthouette Caponne

sa sœur la demorer dans la mit maison pendant leur vie avec pouuoir
d'ye tenir lit gnt Et de se outre le autre droit qu'ils sont Et outre
cette vult quoad anthouette sa sœur quelle Espr d'ille Enu Caponne

de chamon d'ay son tardin toutes les annes de quier de d'ess a
sa plaitirs Et volentis Et a l'ayard dudit anthoine Caponne plus aye
luy donne pendant sa vie Enu chemp Et un pain de bafes tole chaque

adme de la l'acours pour furer a son lit sans qu'il verra Et donne
Cinq sols a l'ours autres qui pourroit pritaner droit sur se biens
biens Et de l'ours Et de l'ours se autres biens pouray Et admeur
miables Et amiables En quelle part qu'ils fient ou qu'ils puissent
Espr a fait testibus Et de se propre bouche comme se heritier
Coudal Et mineur Lud francois bas son mary de la charge

